

## A lire en premier ... Quelques explications pour les Réinscriptions 23-24

Vous pouvez faire les inscriptions par courrier ou lors des permanences qui auront lieu : **mercredi 07 juin 2023** de 14h à 19 h - **mercredi 14 juin 2023** de 14 h à 19h – **lundi 19 juin 2023** de 14 h à 19 h – salle Ionisation – 1<sup>er</sup> étage - au château Bressieux à Bassens.

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre.

Pour vous aider si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez téléphoner au : 04 79 60 41 90  
Vous pouvez également contacter le secrétariat par mail : [secretariat@ondeetnotes.com](mailto:secretariat@ondeetnotes.com).

### Marche à suivre :

1. Si vous habitez les communes suivantes (Bassens, Saint-Alban-Leysse, Barby, Verel, Saint-Jean-d'Arvey, Curienne, Thoiry, Puygros, La Thuile, La Ravoire\*) vous bénéficiez du tarif normal.
2. Si vous habitez Challes les Eaux, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph vous réglerez le tarif extérieur mais des conditions particulières devraient être appliquées (aide du SIVU éventuelle). Veillez à bien respecter le montant de la dernière échéance.
3. Pour toutes les autres communes de résidence : tarif extérieur.
4. Si votre Quotient Familial est inférieur à 800 vous bénéficiez de tarifs adaptés. Renseignez-vous auprès du secrétariat.
5. Si vous souhaitez **inscrire 3 enfants ou plus** de la même famille, les tarifs étant adaptés, merci de prendre contact avec le secrétariat avant de poursuivre.
6. Imprimer le formulaire d'inscription (un pour chaque élève, enfant ou adulte), puis **vérifier soigneusement** les informations et coordonnées, corriger éventuellement.
7. Imprimer, remplir et signer la fiche d'autorisation (une par personne inscrite) sans oublier d'indiquer les éventuels problèmes de santé à porter à notre connaissance.
8. Pour déterminer le montant de la cotisation de chaque inscription, veuillez-vous référer à la grille des tarifs ci-jointe.
9. Si vous souhaitez payer en une fois, faites un chèque du montant total. Il sera encaissé le 02/10/2023.  
Il est possible de faire un règlement en 4 fois sans frais selon l'échéancier détaillé dans la grille des tarifs. Merci de respecter les échéances calculées dans le tableau. *Exemple : pour l'inscription d'un enfant en « Eveil » il vous est possible de faire 1 chèque de 67 € (encaissé le 02/10) + 2 chèques de 67 € (encaissés les 02/11, 02/12) + 1 chèque de 68 € (encaissé le 02/01)*  
Vous voudrez bien dater l'ensemble des chèques du jour de l'inscription.
10. Pensez à bien mettre les chèques à l'ordre de l'école de musique « onde et notes »
11. Signez tous les documents (Bulletin d'inscription et fiche d'autorisation).
12. Envoyez les bulletins d'inscriptions **accompagnés du règlement** et des fiches d'autorisation par courrier à l'adresse **précise** :

Ecole de musique « Onde et Notes »  
Château Bressieux  
**BP 41126**  
73011 CHAMBERY Cedex

13. Si vous inscrivez plusieurs **ENFANTS** vous pouvez grouper les règlements des **ENFANTS** d'une même famille sans problème. Cependant merci de respecter les montants de chaque échéance calculée dans la grille des tarifs.

\*Sous réserve de validation de la convention avec la commune.

